

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS - FRANCE
TÉL. 320.36.20
C. C. P. 1248-74 N PARIS

D 231 BRESIL: LE RETOUR DE L'ESCADRON DE LA MORT

Apparemment inactif depuis de nombreux mois (cf document DIAL D 97), ou plus exactement non intéressé à rendre publics ses agissements criminels permanents, l'Escadron de la Mort fait de nouveau parler de lui.

Ce regain de publicité coïncide curieusement avec une crise politique aiguë dans les milieux militaires proches du gouvernement, crise dont les échos ne parviennent que feutrés: la "ligne dure" militaire s'inquiète des tentatives d'ouverture démocratique du président Geisel. Cela coïncide également avec la réapparition du climat d'insécurité dans un certain nombre de villes, en particulier à Recife (cf documents DIAL D 225 et 230).

L'Etat dans l'Etat qu'est devenu l'appareil policier depuis 1969 ne peut, par la publicité donnée à ses crimes, que susciter des inquiétudes sérieuses. C'est l'une des raisons pour lesquelles la Commission Justice et Paix de São Paulo vient de s'adresser, sur le sujet, à M. Gilberto Quintanilha Ribeiro, procureur général de la justice de l'Etat de São-Paulo.

(Note DIAL)

LA COMMISSION JUSTICE ET PAIX S'ADRESSE
AU PROCUREUR GENERAL DE SÃO-PAULO

São-Paulo, le 25 avril 1975

Monsieur le Procureur,

La Commission pontificale Justice et Paix, section de São-Paulo, par l'intermédiaire de ses membres soussignés, se dirige respectueusement à Votre Excellence afin d'exprimer les préoccupations qui sont les siennes suite aux informations, données par la presse, concernant l'assassinat de malfaiteurs par des membres intégrants de la Police, conformément à l'adage, ici mis en pratique, qu' "On n'arrête pas un bandit; on le tue", attitude qui contribue à détériorer, aux yeux de la société, l'image qu'elle se fait d'une branche professionnelle aux si nombreuses traditions.

Il apparaît, Monsieur le Procureur, que le déclenchement d'une telle

opération équivaut, sans aucun doute possible, à l'institutionnalisation du célèbre "Escadron de la Mort" pour la suppression duquel, à une certaine époque, le Ministère public a tant oeuvré.

Nous estimons insuffisant, pour justifier les violences actuellement en cours, d'alléguer que l'action s'est déroulée en strict accomplissement du devoir légal; et il nous semble recommandable, "data venia", que le Ministère public se fasse représenter, en toute rigueur, dans les enquêtes ouvertes sur ces faits, car la Police, de par sa manière d'agir, n'inspire pas confiance à la société dans les conclusions qu'elle tire en semblables cas.

Nous ajoutons que nous sommes surpris des informations, également transmises par la presse, selon lesquelles la procédure de non-lieu a été demandée et ordonnée pour des enquêtes portant sur ces cas, alors qu'il est notoire, conformément à la loi, que la matière à instruire doit faire l'objet de discussion devant l'instance judiciaire compétente.

En conséquence, la Commission Justice et Paix vient vous solliciter, Monsieur le Procureur, de bien vouloir prendre les mesures urgentes et nécessaires en vue de mettre un terme à l'actuelle vague de violence déclenchée par la Police, moyennant l'examen des faits, en bonne et due forme, et leur appréciation ultérieure par la Justice.

Assurés de bénéficier de votre parfaite compréhension pour une approche sérieuse et légale du problème, nous vous présentons, Monsieur le Procureur, l'expression de notre considération respectueuse.

(signé:)

Me Dalmo Dallari
avocat, professeur à la Faculté de Droit de
l'Université de São-Paulo

Me Fábio Comparato
avocat, professeur à la Faculté de Droit de
l'Université de São-Paulo

M. Hélio Bicudo(1)
procureur de la Justice de l'Etat de São-Paulo

(1) Premier magistrat étant parvenu à inculper pour assassinat le commissaire Fleury, chef de l'Escadron de la Mort de São-Paulo, en 1970, et depuis déssaisi de l'affaire (N.d.T.)

Mme Iris Ariê
professeur

M. José Carlos Dias

Me Luiz Antônio Alves de Souza
avocat

Mme Margarida Bulhões Pedreira Genevois
sociologue

Me Mário Simas
avocat

Mme Zuma Duarte, professeur

(Traduction DIAL. EN cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

/spécial)

Abonnement annuel: France 140 F - Etranger 150 F (avion:tarif

Directeur de la publication: Charles ANTOINE

Imprimerie: DIAL, 170 Bd du Montparnasse, 75014 Paris

D 231-2/2

Commission paritaire de presse n° 56249